



MONITORING DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU BURUNDI ET DES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS DANS LES ZONES D'EXTRACTION MINIERE 2022-2023

INTRODUCTION

Depuis 2015, le Burundi a été plongé dans une crise multidimensionnelle sans précédent et depuis lors, des violations diverses des droits de l'homme ont été enregistrées jusqu'à nos jours. Ces violations sont notamment des assassinats, des enlèvements, des tortures, des arrestations ainsi que des violences basées sur le genre. Cette situation a eu des répercussions graves sur tous les sphères de la vie du pays.

Ainsi, des violences basées sur le genre sont observées dans le pays ainsi que des violations de droits humains dans les zones d'extraction minière des provinces de Cibitoke, Bujumbura, Kayanza et Muyinga. Dans le cadre du projet « *Consortium Ligue Iteka et Mouvement Inamahoro pour le monitoring des violences basées sur le genre au Burundi et des violations des droits humains dans les zones d'extraction minière 2022-2023* », au cours du mois de septembre 2022, ces deux organisations ont pu documenter 19 cas de violences basées sur le genre, une personne arrêtée ainsi que 34 personnes tuées suite aux activités d'extraction minière.

Ce rapport fera objet d'outil de plaidoyer pour le respect des droits humains dans les zones d'exploitation minière, la lutte contre les violences basées sur le genre et les abandons dans les écoles fondamentales et post-fondamentales des filles au Burundi.

I. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une jeune fille violée en commune Matana, province Bururi

Dans la nuit du 26 septembre 2022, dans une maison utilisée pour faire le sauna à Mahwa, N.G., âgée de 16 ans, élève en 9^{ème} année au Lycée communal Gishiha, commune Matana, province Bururi a été violée par Fabrice Maneno, Imbonerakure, commerçant au marché de Matana. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de Matana pour des soins médicaux. Selon les mêmes sources, Fabrice Maneno a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de la police à Matana pour des raisons d'enquête.

Tentative de viol d'une fillette en commune Mubimbi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 septembre 2022 indique qu'en date du 18 septembre 2022, sur la colline et commune Mubimbi, province Bujumbura Rural, P.M., âgée de 11 ans, a failli être violée par Evariste Ndekebasabe, âgé de 55 ans. Selon des sources sur place, la fillette était chez Evariste pour rendre visite à ses amies. Evariste a d'abord demandé à la fillette si elle avait déjà fait des rapports sexuels et il lui a donné ensuite 11000 fbu en lui proposant de faire des rapports sexuels mais l'enfant a refusé. Selon les mêmes sources, l'enfant a rapporté les faits à ses parents qui sont directement allés porter plainte au poste de police de la commune Mubimbi mais le présumé auteur n'a pas été arrêté.

Une femme battue en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 septembre 2022 indique qu'en date du 18 septembre 2022, vers 20 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Médiatrice Niyonzima, âgée de 38 ans, animatrice communautaire, a été battue par son mari en état d'ivresse, Muco Claude, âgé de 42 ans, démobilisé de la FDN. Selon des sources sur place, il l'a battue au niveau de la poitrine avec des coups de chaussures jusqu'à ce qu'elle perde connaissance et les voisins l'ont évacuée vers l'hôpital Buhiga où elle a été alitée. Selon les mêmes sources, la femme venait de demander à son mari de lui donner de l'argent pour acheter des uniformes scolaires de leurs 3 enfants avant de l'attaquer à coups de poings et de pieds.

Une femme battue en commune et province Kayanza

En date du 22 septembre 2022, sur la colline Canzara, commune et province Kayanza, Rénilde Butoyi âgée de 38 ans, a été battue et cassé son bras à coup de poings par son mari, Mathieu Barakamfitye, âgé de 44 ans. Selon des sources sur place, le couple venait de passer 10 ans sans avoir d'enfants. Selon les mêmes sources, la victime venait de dire à son mari qui rentrait ivre de cesser de gaspiller les biens familiaux en achetant des bières et en les offrant à ses concubines. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours et son mari a pris fuite quand les voisins sont intervenus.

Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza

En date du 12 septembre 2022, vers 23 heures, sur la colline Kivuruga, commune Gatara, province Kayanza, Jeanine Niyokindi, âgée de 38 ans a été battue et cassée son bras à coups de poing Etienne Nzigamasabo, âgé de 45 ans, quand il rentrait en état d'ébriété. Selon des sources sur place, cette femme a été battue lorsqu'elle demandait à son mari pourquoi il avait fait louer deux lopins de terre sans son consentement. Selon les mêmes sources, le lendemain, une réunion des membres de la famille du mari et ceux de la victime a été tenue et le mari qui a reconnu sa faute a accepté de payer des frais de soins de santé à la victime.

Une fille violée en commune Bukeye, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 septembre 2022 indique qu'en date du 10 septembre 2022, sur la colline Gahaga, commune Bukeye, province Muramvya, A.I., âgée de 15 ans, a été violée par son père Boniface Hatungimana, âgé de 51 ans. Selon des sources sur place, les faits ont eu lieu depuis le mois de mars 2022 et son père avait menacé cette victime de la tuer une fois qu'elle aura divulgué le secret. La fille est tombée enceinte d'où les faits ont été connus. Selon les mêmes sources, le viol se commettait dans la maison de son père alors que les autres enfants étaient envoyés à l'école. Le présumé auteur a été arrêté et conduit à la prison de Muramvya.

Une femme blessée en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 septembre 2022 indique qu'en date du 3 septembre 2022, vers 19 heures, sur la colline et zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi Jeanine Uwamahoro, âgée de 34 ans, a été battue et blessée à l'aide d'un couteau au niveau de la tête sur l'oreille droite par son mari prénommé Jacques, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 52 ans, sentinelle au Tribunal de Grande Instance de Karuzi. Selon des sources sur place, cette femme s'est plaint contre son mari qui venait de rentrer et ce dernier lui a sauté dessus. Ses enfants sont intervenus et la victime a été conduite directement à l'hôpital du Cinquanteaire de Karuzi tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de police de Karuzi.

Une élève violée en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 29 août 2022, sur la colline Kabondo, commune Nyanza-Lac, province Makamba, A. Z., âgée de 17 ans, élève à l'ECOFO Nyanza-Lac, a été violée par Olivier Irankunda, chômeur, dans sa chambre à coucher. Selon des sources sur place, l'auteur présumé, originaire de la colline Rabiro en commune et province Makamba, a été arrêté et détenu au cachot du commissariat de police à Nyanza-Lac après avoir vainement tenté des négociations à l'amiable entre sa famille et celle de la victime sous l'égide des administratifs collinaires.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 août 2022 indique qu'en date du 26 août 2022, vers 19 heures, derrière une maison louée à Gakora, sur la colline Kizuka, commune et province Rumonge, Jérôme Ndikumana, âgé de 51 ans, cultivateur, originaire de

la commune Mutambu, province Bujumbura rural a violé A.N., âgée de 9 ans, élève en 2^{ème} année à l'ECOFO Gakora. Selon des sources sur place, Jérôme avait promis à la victime du poisson frais et lui avait demandé de lui apporter, le soir, des oignons rouges vendus chez ses parents. La victime s'est rendue chez Jérôme accompagnée de Joëlla, sa voisine, âgé de 10 ans. Après l'offre du poisson frais, la victime a été violée et Joëlla s'est sauvée, avertie qu'elle en payerait cher si elle dévoilait le secret. Le secret a été dévoilé le lendemain et Jérôme a été arrêté puis conduit à la police judiciaire de Rumonge en date du 28 août 2022 à 10 heures.

Une personne violée en commune et province Gitega

En date du 21 août 2022, vers midi, sur la colline Songa en commune et province Gitega, une fille prénommée O. âgée de 15 ans, élève de la 7^{ème} Année à l'ECOFO, résident au Quartier Yoba dans la même commune a été violée par un prénommé Alfred connu sous le sobriquet de Nzoga ou Hasta, membre du parti CNDD-FDD, propriétaire d'un atelier de réparation des appareils électroniques. Selon des sources sur place, la victime se trouvait dans un atelier de réparation des appareils électroniques et semblait demander quelque chose à un homme qui se trouvait à l'intérieur.

Les mêmes sources indiquent qu'après un petit échange entre la victime et l'auteur du viol, ce dernier est sorti de son atelier et s'est précipité dans sa voiture garée dehors et la victime l'a suivi. Alfred a démarré la voiture et a pris la direction du centre-ville de Gitega. Les mêmes sources affirment que la victime a été conduite sur la colline Songa de la commune et province Gitega pour y être violée dans la même voiture de l'auteur du crime. Plus tard, l'auteur du crime a offert un téléphone de type Android à la victime pour garder le secret.

La famille de la victime a porté plainte à l'Officier de la Police Judiciaire et un mandat d'arrêt a été émis pour arrêter l'auteur du crime. Alfred a été arrêté en date du 28 août 2022 par le chef de poste de la police dans la ville de Gitega mais a été relâché trois jours tandis que la victime a été conduite au centre Humura de Gitega sis au quartier Musinzira dans la ville de Gitega pour la prévenir contre les maladies sexuellement transmissibles et la grossesse non désirée.

Une fille violée en commune Ndava, province Mwaro

En date du 15 septembre 2022, vers 16 heures, sur la colline Gahondo, Commune Ndava, province Mwaro, A.K., âgée de 22 ans, Elève en 1^{ère} année Post-Fondamentale au Lycée communal Fota, a été violée dans un boisement d'eucalyptus par Eric Muyangayanga, âgé de 44 ans, membre du parti CNDD-FDD et Directeur de l'ECOFO Nyangunzu. Selon des sources sur place, l'auteur a été attrapé en flagrant délit suite à l'initiative prise par trois jeunes garçons¹ d'organiser la filature pour qu'ils attrapent l'auteur en pleine action de relation sexuelle avec la victime. Les mêmes sources précisent qu'après avoir été attrapé, il a cherché à corrompre ces jeunes garçons et leur a promis une corruption de 100.000 Fbu et ont accepté. Toutefois, il n'avait pas cette somme sur lui et a dû recourir à une jeune fille qui travaille dans sa boutique pour qu'elle envoie cette somme via Ecocash. La somme a été envoyée vers

¹ Les noms de ces garçons restent anonymes en raison de leur sécurité

16h23². Les jeunes garçons ont dénoncé le cas à la police judiciaire lorsqu'ils avaient été arrêtés pour des enquêtes avant d'être relâchés. Selon les mêmes sources, la victime a dû fuir la localité et sa famille n'a plus de ses nouvelles. Elle a porté plainte à la police judiciaire et le présumé auteur a été arrêté par la police en date du 20 septembre 2022 puis conduit au cachot du commissariat communal de police à Fota et son dossier a été transmis au parquet de Mwaro.

Une fille violée commune Kayokwe, province Mwaro

En date du 10 septembre 2022, vers 19 heures, dans un restaurant situé sur la colline Gatwe, commune Kayokwe, province Mwaro C.I., élève, âgée de 11 ans, a été violée par Etienne Ruzobavako, commerçant. Selon des sources sur place, au moment où les habitants de la localité étaient presque rentrés chez eux, l'auteur du crime a appelé la victime en lui promettant un morceau de viande. La victime a été violée et l'auteur lui a promis de lui donner une somme de 5000 Fbu pour ne rien dire. Selon les mêmes sources, la belle fille de Ruzobavako Antoine, âgé de 60 ans passait devant ce restaurant pour prendre quelques articles à la boutique lorsqu'elle a entendu des sons soupçonneux au restaurant et a alerté la population. Ruzobavako a été arrêté par la police et conduit au cachot et son dossier a été transmis au parquet. Le tribunal a confirmé sa détention dans la chambre de conseil et attend l'itinérance qui est prévue à Muramvya pour aller statuer sur le cas. Notons que la belle fille d'Etienne Ruzobavako est la tante maternelle de la victime.

Une fille violée en commune Rusaka, province Mwaro

En date du 17 septembre 2022, vers 19 heures, sur la colline Bisha, commune Rusaka, province Mwaro, A.G.M., âgée de 14 ans, élève, a été violée par Fabrice Niyonkuru, domestique dans un ménage voisin. Selon nos sources, la victime passait ensemble la soirée de cette journée avec ses compagnons du voisinage. Lorsqu'elle rentrait chez elle, arrivée dans un endroit non éclairé, la victime a croisé Niyonkuru Fabrice en cours de chemin. Selon les mêmes sources, celui-ci l'a violée et l'a menacée en l'interdisant de dénoncer ce crime auprès de ses parents. Toutefois, la victime a fini par dénoncer l'auteur du crime suite à des douleurs interminables qu'elle sentait. La victime a été conduite à l'hôpital malgré que le temps prévu pour éviter une grossesse non désirée et des maladies sexuellement transmissible ait été dépassé.

Les mêmes sources indiquent que la famille de la victime a porté plainte à la police judiciaire mais cette dernière a opposé une fin de non-recevoir. Elle a ensuite saisi les OSC, qui l'ont suggéré de porter l'affaire devant le parquet.

Une fille violée en commune Kayokwe, province Mwaro

Le 9 septembre 2022, dans l'avant midi, au quartier Kagoma, colline Gihanga, commune Kayokwe, province Mwaro, E., travailleuse domestique, a été violée par un nommé Munezero, travailleur domestique. Selon nos sources, la victime et l'auteur étaient tous

² Le message de transfert via le téléphone a été saisi

domestiques dans un même ménage. En cette date du crime, les 2 domestiques étaient seuls à la maison. Ainsi, l'auteur du viol a trouvé la victime à la cuisine, l'a poussée par terre et l'a violée. La victime a pu fuir vers la sortie de la maison et a poussé un grand cri qui alerta les voisins. Ces derniers sont vite intervenus, ont arrêté l'auteur et l'ont conduit à la police de Gatara où il est où il a été détenu tandis que la victime a été conduite à l'hôpital pour la prévention contre les maladies sexuellement transmissibles et la grossesse non désirée.

Une personne fille violée en commune et province Bururi

En date du 4 septembre 2022, sur la colline Burunga de la zone Gasanda, commune et province Bururi, D.I., âgée de 14 ans, élève en 6^{ème} année à l'ECOFO Gasanda a été violée par un certain Tatu, chef collinaire des Imbonerakure, dans la maison d'un prénommé Pierre. Selon nos sources sur place, la victime a été appelée par Irankunda, élève de la 9^{ème} année, disant que Béatrice Ninteretse, épouse de Pierre avait besoin de la victime. Arrivé à la maison, elle a été accueillie par Beatrice mais il y avait d'autres personnes dont Innocent et un certain Tatu tous du voisinage. Selon les mêmes sources, Béatrice est sortie en laissant la victime avec les deux hommes. Par après, Innocent est également sortie en fermant la porte par derrière. C'est ainsi que Tatu est resté avec la victime et l'a violée. Les mêmes sources ajoutent Innocent a été arrêté tandis que l'auteur du viol n'a pas été inquiété.

Une fille violée en commune et, province Kayanza

En date du 11 septembre 2022, sur la colline Nyabizinu, commune et province Kayanza, C.N., âgé de 15 ans, a été violée par Zabulon Butoyi, âgé de 35 ans, commerçant, membre du parti CNDD FDD dans la boutique de celui-ci. Selon nos sources sur place, l'auteur a été arrêté par la police et été traduit au parquet sous le numéro RMP 23348/NG F. Le tribunal a confirmé sa détention lors de la chambre de conseil.

Une femme battue en commune Busoni, province Kirundo

En date du 15 Septembre 2022, vers 16 heures, sur la colline Kidiridiri, commune Busoni, province Kirundo, B.N., âgée de 23 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été battue par son mari, Jacques Minani, agriculteur et membre du parti CNDD-FDD. Selon nos sources, la victime a vendu un régime de banane à 6000 Fbu afin de gagner de l'argent afin de subvenir à ses besoins financiers. Nos sources sur place indiquent que son mari l'a obligé de lui ramener la même banane vendue. Comme Belyse ne pouvait pas ramener la banane, son mari l'a tabassé jusqu'à ce qu'elle avorte et a été blessée au niveau de la jambe gauche. Les mêmes sources indiquent que Jacques Minani a arrêté par la police et conduit au cachot communal de Busoni mais a été relâché une semaine plus tard.

Une fille violée en commune et province Muyinga

En date du 11 septembre 2022, vers 18 heures, sur la colline Nkoyoyo, commune et province Muyinga, V.I. âgée de 8 ans, a été violée par Juvénal Haringanji. Selon nos sources, l'auteur du viol a été arrêté par la police.

Une fille violée en commune et province Muyinga

En date du 15 septembre 2022, sur la colline Bwasare, commune Gasorwe, province Muyinga, la C.N., âgée de 8 ans a été violée par Eric Ndayikeza, membre du parti CNDD-FDD, commerçant. Selon nos sources, l'auteur du viol a été arrêté par la police judiciaire et un dossier pénal a été ouvert. Selon les mêmes sources, les proches de l'auteur ont commencé à intimider la famille de la victime en vue de la contraindre à abandonner la poursuite du dossier.

II. DES PERSONNES ARRETEES

Une personne arrêtée en commune Mabayi, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 août 2022 indique qu'en date du 22 août 2022, Carême Bizoza, gouverneur de Cibitoke, a tenu une réunion au chef-lieu de la commune Mabayi, à l'endroit des investisseurs du secteur aurifère. Selon des sources sur place, il a menacé d'en emprisonner certains afin de les forcer à augmenter la production de l'or qui est la seule ressource et richesse du pays pour faire face à la crise économique du pays. Le lendemain, le responsable provincial du SNR Ahmed Nabil Sindayigaya a mené une rafle en compagnie des policiers pour arrêter certains commerçants. Ceux qui étaient déjà avertis de figurer sur la liste des victimes à arrêter ont pu échapper notamment un certain Matwi, un prénommé Gervais de Kabere, au centre Mabayi, un certain Nestor et Gérard Simbiyaye de Rutabo de la zone Butahana, ainsi que Pascal Vyagizimana. Seul Ngendakumana, un commerçant de Mabayi a été arrêté et a été détenu au cachot du SNR à Cibitoke.

III. Des personnes tuées

Trois orpailleurs tués en commune Murwi, province Cibitoke

En date du 26 septembre 2022, sur la colline Gisaba, zone Buhindo, commune Murwi, province Cibitoke, Gérard Nganji, Japhet Sinarinzi et Karikurubu, orpailleurs ont été tués suite aux éboulements de terre. Selon des sources sur place, ils ont été enterrés par leurs familles.

Deux orpailleurs tués en commune Bukinanyana, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 septembre 2022 indique qu'en date du 22 septembre 2022, sur la colline et zone Bumba, commune Bukinanyana, province Cibitoke, Claude Ciza et Mpawe, orpailleurs, ont été tués suite aux éboulements de terre. Selon des sources sur place, des habitants de la localité ont tenté de les secourir mais en vain à cause de fortes pluies. Selon des sources sur place, ils ont été enterrés par leurs familles.

Trente-deux personnes tuées en commune Mabayi, province Cibitoke

Dans la deuxième semaine de Septembre 2022, après le limogeage du Général de Police et ancien premier ministre Allain Guillaume Bunyoni, les riverains de la forêt de la Kibira ont observé d'intenses patrouilles et permutations de différentes positions militaires dans la

Kibira. D'après trois sources au sein du parti CNDD-FDD à Mabayi, l'ordre d'attaquer les positions rebelles des FLN, alliés rwandais du clan Nkurunziza a été donné par l'Etat-Major de l'armée burundaise. D'après les mêmes sources, ces rebelles rwandais sont installés depuis 2012 près des gisements d'or à ciel ouvert qu'ils exploitent avec la complicité de Guillaume Bunyoni, Feux Général Adolphe Nshimirimana et Pierre Nkurunziza. D'après leur contrat, ces rebelles bénéficient d'un appui logistique pour combattre le régime rwandais et en contrepartie, ils facilitent le trafic d'or entre Burundi, la RDC et Dubaï via un certain Esdras Butare, un ressortissant rwandais qui vivait entre Amsterdam, Dubaï, Bujumbura et Cibitoke qui bénéficiait jusqu'à fin 2021 d'une escorte policière pour les services qu'il rend au régime du CNDD-FDD.

En date du 29 septembre, les premières opérations militaires ont débuté à Marura, Ku ntebe y'umugisha, Gafumbegeti, Ngara en Commune Mabayi et à Nderama, Kaburantwa en Commune Bukinanyana. Avec les nouvelles nominations des chefs de camps et de chef logistiques au sein de l'armée, les rebelles n'avaient plus de complices dans l'armée. La communication devenue difficile, les combats durs, certains rebelles ont été obligés de se rendre. A Mabayi, on estime à une douzaine de rebelles blessés qui ont été achevés du lit de l'hôpital Mabayi au camp Mabayi. D'autres rebelles estimés à une vingtaine ont été exécutés à Bukinanyana puis jetés dans la rivière Gitenge.
